

TYPE DE BULLETIN : Avis aux émetteurs

DATE DU BULLETIN : Le 15 avril 2016

Objet : Paiement des droits de maintien de l'inscription annuels à la Bourse de croissance TSX qui sont dus

Le présent bulletin a pour objet de rappeler aux émetteurs inscrits à la Bourse de croissance TSX que les droits de maintien de l'inscription pour 2016 (droits de maintien) étaient dus le **31 mars 2016**. Des frais de retard peuvent être applicables aux émetteurs qui n'ont pas acquittés les droits le 31 mars 2016 et les émetteurs qui font défaut d'acquitter les droits requis d'ici le **30 avril 2016** pourraient voir leurs titres faire l'objet d'un arrêt de la négociation par la Bourse.

S'il y a arrêt de la négociation, des droits additionnels seront applicables. Veuillez référer à la Politique 1.3 pour de plus amples renseignements relativement aux droits additionnels. Si les droits demeurent impayés après l'arrêt, l'émetteur peut être suspendu et faire l'objet d'une révision préalable à la levée de la suspension (et des droits additionnels).

Veuillez communiquer avec l'une des personnes suivantes si vous avez des questions au sujet de ce qui suit :

- (a) État de compte ou copie d'une facture
Comptes à recevoir et recouvrement
Groupe TMX Inc.
(416) 947-4415
tsxbillings@tsx.com
- (b) Débiteurs et crédits
Carol-Ann Edwards
Analyste,
Bourse de croissance TSX
(403) 218-2814
carolann.edwards@tsx.com
- (c) Non-paiement des droits et avis de radiation
Joanne Butz
Chef d'équipe, Conformité et communication d'information
Bourse de croissance TSX
(403) 218-2820
joanne.butz@tsx.com